

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 194

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Saint-Mitre-les-Remparts - Contrat départemental de développement
et d'aménagement 2017/2019 - Tranche 2017

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35**

PRESENTATION

Par délibération du 31 mars 2017, l'assemblée départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de contrats départementaux de développement et d'aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le département des Bouches-du-Rhône, sachant que seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable ;
- le sport et la jeunesse ;
- la culture ;
- le foncier et l'habitat social ;
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2017/2019 envisagé par la commune de Saint Mitre les Remparts, pour lequel cette dernière sollicite une aide du département, dans le cadre d'un contrat départemental de développement et d'aménagement.

Les opérations envisagées pour la tranche 2017 de ce contrat sont les suivantes :

- **CREATION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS AUX PLAINES D'ARNETE**

La commune souhaite créer une maison des associations en lieu et place du centre de loisirs qui est utilisé jusqu'à présent pour les temps d'activités périscolaires. Ce projet permettra de palier à un déficit structurel en mettant à disposition du tissu associatif local, véritable maillon de l'éducation populaire, de nouveaux locaux adaptés à leurs besoins. Le lien social et l'accès au plus grand nombre aux activités de culture et de loisirs sont au cœur des priorités de la commune.

Le bâtiment sera aménagé d'un plateau avec séparations afin de moduler la surface en fonction des besoins au rez-de-chaussée, de cinq salles et de sanitaires à l'étage. L'année 2017 est consacrée à la réalisation des études.

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 1.490.000 € HT dont 140.00 € HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention globale départementale pourrait s'élever à 894.000 € dont 84.000 € pour la tranche 2017.

- **AMENAGEMENT D'UN PARC AVENTURE AUTONOME A L'ESPACE CREMIEUX**

Dans la perspective de développer progressivement des espaces de jeux pour les enfants et les adolescents, la commune envisage de compléter les équipements « jeunes enfants » proche du complexe sportif R. Jauras et de la future maison des associations, par un terrain de jeux pour les 6 à 12 ans, sur l'emplacement actuel dit de « la pinède ».

L'aménagement permettra d'offrir aux enfants différentes possibilités pour développer leur souplesse, leur agilité et leur condition physique par l'installation d'engins de grimpe, d'équilibre, de toboggans, d'escarpolettes ainsi qu'un espace libre de jeux adapté aux saisons autour d'une aire de repos pour les familles. L'année 2017 est consacrée à la réalisation des études.

Le montant global de l'opération, prévue en 2017 et 2018, s'élève à 226.500 € HT dont 6.000 € pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention globale départementale pourrait s'élever à 135.900 € dont 3.600 € pour la tranche 2017.

- **AMENAGEMENTS DIVERS A L'ECOLE JEAN ROSTAND**

La commune prévoit la relocalisation du centre de loisirs situé aux plaines d'Arnète, dans les locaux des écoles maternelle et primaire J. Rostand, afin d'accueillir dans les conditions de sécurité requises des enfants de 4 à 12 ans qui auront la possibilité de prendre leur repas sur place. Les équipements seront mutualisés notamment pendant les temps d'activités périscolaires.

Le logement actuel du gardien sera reconfiguré pour héberger le personnel d'encadrement du centre de loisirs. Les travaux comprendront le décroisement des pièces pour créer un bureau, une salle d'animation et un WC pour les personnes à mobilité réduite. D'autre part, l'implantation d'une structure autoporteuse d'une superficie de 55 m² viendra compléter les installations et permettra d'accueillir les associations qui sont actuellement dans les logements de fonction du groupe scolaire. L'année 2017 est consacrée à la réalisation des études et à l'acquisition de la structure autoporteuse.

Le montant global de l'opération, prévue en 2017 et 2018, s'élève à 271.324 € HT dont 83.465 € HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention globale départementale pourrait s'élever à 162.794 € dont 50.079 € pour la tranche 2017.

- **AMENAGEMENT DU LITTORAL : DEFENSE CONTRE LA MER VARAGE/MASSANE**

Une étude menée avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer a permis de mettre en évidence l'état de conservation des protections de berges. Le linéaire de littoral en jeu est de 2.2 km.

Sur certaines zones, les enrochements sont satisfaisants. Sur d'autres, les enrochements sont soit mal agencés, soit dégradés avec le temps ou insuffisants. Dans ce cas, une surveillance ou des travaux de réaménagement sont proposés pour s'assurer de l'efficacité de la protection de berge. Il sera souhaitable de supprimer des enrochements qui forment des excroissances non justifiées.

Afin de préserver le littoral de l'étang de Berre tout en sécurisant la partie bâtie, il y a lieu de procéder au renforcement de 485 ml de rivage. Le repositionnement des enrochements et un travail sur les berges seront donc nécessaires.

Le montant global de l'opération, prévue en 2017, s'élève à 121.000 €HT.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention globale départementale pourrait s'élever à 72.600 €

- **CREATION D'UN ESPACE ENVIRONNEMENTAL DE LOISIRS YVES COUSTEAU**

La commune envisage la création d'un espace en pleine nature à vocation sociétale et ludique, dédié à l'environnement de l'étang de Berre.

Cet espace regroupera :

- une base de loisirs ;
- des aménagements légers pour la pratique du sport, pour les loisirs et la détente ;
- des jardins pédagogiques communaux en contact avec la zone agricole de Massane.

Le projet devra garantir :

- la non-altération du caractère humide du milieu naturel et la préservation des espèces protégées présentes sur le site ;
- la sensibilisation du public à la biodiversité (panneaux d'information, charte de bonnes pratiques...) ;
- la protection des ruisseaux et de la ripisylve.

La réalisation de ce projet comprend l'acquisition de parcelles cadastrées :

- AR n° 106, n° 107 et n° 108 d'une superficie totale de 4 736 m² pour un montant total de 19.000 €HT ;
- AR n° 51, n° 52, n°126, n° 368, n° 370, n° 375, n° 378 et n° 379 d'une superficie totale de 20 175 m² pour un montant total de 189.000 €HT.

Le montant global de l'opération, prévue en 2017 et 2018, s'élève à 474.000 € HT dont 221.000 €HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention globale départementale pourrait s'élever à 284.400 € dont 132.600 € pour la tranche 2017.

- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE VOIRIES ET RESEAUX DIVERS**

Le premier projet concerne le désenclavement du futur espace environnemental Y. Cousteau permettant ainsi de désengorger le bord du littoral avec le stationnement des véhicules.

Les travaux consisteront à aménager :

- la voie d'accès, entre la RD52 et l'espace de loisirs (8 ml x 190 ml), soit une emprise de 1 520 m² ;
- un parking d'une capacité de 200 places de stationnement ;
- un bassin de rétention d'une superficie de 4 500 m².

Le montant global des travaux est estimé à 615.000 €HT.

Le deuxième projet concerne l'élargissement du chemin des Calieux qui dessert le plateau et les balcons des Calieux. Face à l'augmentation de la circulation des véhicules pour l'accès à ces deux sites, la commune souhaite réaliser une étude approfondie des structures à mettre en œuvre. Par ailleurs, il sera nécessaire de consolider le front de colline par la construction d'un mur de soutènement de 80 ml. Le programme de travaux comprend la rénovation de l'éclairage public. Le montant global des travaux est estimé 420.000 €HT.

Le montant global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, s'élève à 1.474.000 € HT dont 35.800 €HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention globale départementale pourrait s'élever à 884.400 € dont 21.480 € pour la tranche 2017.

- **TRAVAUX DE REFECTION DE VOIES PUBLIQUES**

Cette opération a fait l'objet d'une première phase de travaux réalisés d'une part dans le centre-ville ancien (réfection du réseau d'eaux pluviales) en 2014, et d'autre part sur la zone de Massane (accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur le trottoir du bord de mer et création d'un stationnement destiné au poste de secours) en 2015.

La deuxième phase de travaux consistera à prolonger la réfection du réseau d'eaux pluviales de la rue P. Puget au croisement rue Bellefont et à poursuivre la mise aux normes du trottoir vers l'allée de la plage d'Arthur sur la zone de Massane.

Le montant global de l'opération, prévue en 2017 et 2019, s'élève à 361.000 € HT dont 132.700 €HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention globale départementale pourrait s'élever à 216.600 € dont 79.620 € pour la tranche 2017.

- **TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE PARKINGS : MANARE ET DON DU SANG**

La saturation actuelle du parking de la Manare (100 places de stationnement), situé à proximité de la salle de spectacles, est due à la fois au stationnement de véhicules appartenant aux résidents du centre-ville, aux véhicules légers de nombreux artisans mais aussi à une utilisation intensive lors des festivités.

La commune a donc engagé une étude d'ensemble du stationnement et des accès à la salle afin de créer un aménagement complexe de circulation routière et piétonnière. Le nouveau parking aura une capacité d'environ 90 places de stationnement et une superficie de 2 762 m². Il sera construit le long de la RD5, entre la rue Roqueplate et la rue des Espérettes. L'année 2017 est consacrée à la réalisation des études. Le montant global des travaux est estimé à 460.000 €HT.

Le parking « don du sang » dessert essentiellement le complexe sportif R. Jauras. Il se retrouve saturé lors des rencontres sportives de masse ou lors d'utilisations simultanées du complexe pour pratiquer les différentes activités. Il est nécessaire d'augmenter la capacité actuelle des places de stationnement en prévision de la réalisation de la nouvelle maison des associations et du parc aventure autonome.

Le nouveau parking sera situé le long du Bd J. Jaurès et aura une capacité de stationnement de 40 places dont certaines pour les personnes à mobilité réduite. L'année 2017 est consacrée à la réalisation des études. Le montant global des travaux est estimé à 235.000 €HT.

Le projet d'agrandissement du parking de l'Europe comportera l'acquisition d'un terrain estimé à 234.000 €HT. Cette opération est prévue sur la tranche 2018.

Le montant global de l'opération, prévue en 2017 et 2018, s'élève à 929.000 € HT dont 299.000 €HT pour la tranche 2017.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention globale départementale pourrait s'élever à 557.400 € dont 179.400 € pour la tranche 2017.

Opération prévue à partir de 2018 :

- **CREATION DE 3 CITY-STADES**

La commune souhaite développer et compléter ses équipements sportifs. Ces terrains multisports seront situés à proximité d'un groupe scolaire et/ou du centre de loisirs que ce soit dans l'enceinte du stade municipal au cœur du village ou dans le futur éco-quartier. Il s'agit d'offrir un lieu de loisirs et de convivialité pour tous les publics mais également un véritable outil pédagogique et ludique dans un espace sécurisé pour les différents intervenants auprès des jeunes générations.

Le montant global de l'opération, prévue en 2018 et 2019, s'élève à 668.676 €HT

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2017/2019 s'élève à 6.015.500 €HT, réparti comme suit :

- Création d'une maison des associations.....	1.490.000 €HT
- Aménagement d'un parc aventure	226.500 €HT
- Aménagements école J. Rostand.....	271.324 €HT
- Création de city-stades	668.676 €HT
- Aménagement du littoral.....	121.000 €HT
- Création espace de loisirs.....	474.000 €HT
- Travaux voiries et réseaux	1.474.000 €HT
- Travaux réfection voies publiques	361.000 €HT
- Travaux d'aménagement de parkings	929.000 €HT

TOTAL 6.015.500 €HT

L'échéancier est le suivant :

- 2017	:	800.965 €HT
- 2018	:	3.082.218 €HT
- 2019	:	2.132.317 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 3.609.299 € pour ce programme 2017/2019, dont 480.579 € pour la tranche 2017, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un contrat départemental de développement et d'aménagement avec la commune de Saint Mitre les Remparts pour les années 2017/2019 ;
- d'imputer au chapitre 204 du budget départemental un montant de 3.609.299 € correspondant à une dépense subventionnable globale de 6.015.500 €HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale ;
- allouer à la commune de Saint Mitre les Remparts une subvention de 480.579 € sur une dépense subventionnable de 800.965 € HT, au titre de la tranche 2017 de ce contrat départemental 2017/2019, conformément à l'annexe 1 ;

- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose d'approuver le montant d'affectation, comme indiqué en annexe 2 du rapport.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL